



CIRCULER CONFORTABLEMENT ET EN SECURITE 1/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
<p>« Réaménager le trottoir sur le côté de la maison des projets qui est abîmé et repeindre les potelets rouges et blancs. »</p>  <p>« Refaire le trottoir côté restaurants à côté de la maison des projets. »</p>	<p>Les potelets rouges et blancs ont été retirés.</p> <p>Le candélabre a été déplacé sur le trottoir d'en face.</p> 	<p>Le trottoir situé devant les commerces est privé.</p> <p>Dès réception de l'accord des copropriétaires du pôle commercial, la mise en accessibilité de la partie du trottoir située à proximité du passage piéton sera réalisée.</p>		
<p>« Création d'un espace piétonnier végétalisé en lieu et place de l'actuel passage des voitures derrière l'école. »</p>  <p>« Réaménager les trottoirs le long de la rue des bergeronnettes afin de garantir une circulation facilitée des piétons, des personnes à mobilité réduite et des poussettes. »</p> <p>« Installer aux abords du parking derrière l'école des bancs, des jardinières et de la verdure pour en faire un lieu où il est plaisant de se poser. »</p> <p>« Refaire et élargir les trottoirs derrière l'école ; notamment la partie du trottoir qui se réduit. »</p>			<p>L'élargissement et l'aménagement du trottoir vont être étudiés.</p>	
<p>« Ajouter un passage piéton, rue des alouettes, à la hauteur de la voiture bleue pour diriger/inciter les piétons à utiliser le trottoir d'en face plus large (poussette, fauteuil, ...) »</p>  <p>« Ajouter un passage pour piétons au niveau du 37 rue des alouettes »</p>	<p>Pour le confort et la sécurité des piétons, le projet de réaménagement de la rue-parc des Alouettes qui sera livré en 2026 prévoit entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élargissement des trottoirs, - La création d'un plateau traversant. - La création de nouvelles places de stationnement ; - La création d'une grande aire de jeux sous les pins ; - L'implantation d'une fontaine - L'implantation de structures de street workout ; - La création de toilettes publiques. 			
<p>« Rajouter un passage piéton entre l'escalier du street art et le passage « Total » avec un bouton d'appel. »</p>			<p>Il est en effet opportun de créer un nouveau passage piéton au niveau de l'escalier du street art. Cette demande va être mise à l'étude.</p> 	<p>Au-delà du coût des travaux, il ne serait pas cohérent de créer un nouveau feu tricolore si proche de l'actuel carrefour à feux de l'école de musique.</p>
<p>« Ajouter des passages piétons de L'ATELLINE au parking derrière l'école ... »</p> <p>« Installer de nouveaux passages piétons le long de la rue des cigales. »</p>		<p>Ces passages vont être réalisés.</p>		
<p>« Installer des barrières ou potelets à l'entrée et à la sortie du petit passage sur le côté de l'école afin d'éviter que ce passage soit emprunté par des scooters ou des trottinettes électriques qui roulent vite. »</p>				<p>D'anciennes barrières ont été retirées en 2023 afin de permettre aux poussettes (notamment deux places) et/ou aux vélos d'emprunter ce passage.</p> <p>La signalétique interdisant les deux-roues motorisés existe.</p>



CIRCULER CONFORTABLEMENT ET EN SECURITE 2/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
« Installer une deuxième barrière au niveau du passage au croisement rue des alouettes - rue des kermès. »		Le linéaire de barrières sera étendu afin d'éviter qu'un enfant dans son élan ne « déboile » sur la chaussée.		
« Revoir le sens de circulation autour du parking derrière l'école afin d'éviter les voies à double sens. »	En juillet 2024, constatant un stationnement excessif sur les trottoirs du quartier, nuisant au confort et à la sécurité des piétons, la ville a lancé une campagne de sensibilisation des riverains . L'objectif était double :	Actuellement, la ville réalise l'état de lieux de l'offre de stationnement existante dans le quartier mais également du potentiel de nouvelles places à créer .		
« Réaménager la partie du parking condamnée par les barrières pour devenir la nouvelle voie de circulation pour les automobiles. »	1. Sensibiliser à l'importance de respecter le code de la route ; 2. Recueillir des pistes de solutions émanant des riverains eux-mêmes. Cinq riverains ont formulé des propositions 😊	Cette étude pourrait donner lieu à terme à l'instauration de sens unique, permettant de créer de nouvelles places de stationnement sur la chaussée .		
« Aménager le parking derrière l'école avec un emplacement pour les vélos. »	Quatre (4) arceaux de stationnement vélo ont été installés à l'arrière de l'école, à côté de la place de stationnement PMR.			
« Déplacer le passage piéton actuel derrière l'école et le redessiner avec de la couleur »	Conformément au Code de la route, les traçages de couleur ne peuvent être réalisés que dans les zones limitées à 20Km/heures .	Le positionnement du passage piéton sera réinterrogé.	La possibilité technique de créer sur cet espace une zone de rencontre limitée à 20km/h sera étudiée.	
« Créer des refuges dans le quartier en cas de rencontre avec un sanglier ».				Il s'agit de propositions difficiles à mettre œuvre dès lors que le sanglier peut se trouver partout et à tout heure dans le quartier.
« Installer des porte-voix sur les arbres situés sur les allées de l'Europe pour permettre aux personnes de se faire entendre si nécessaire. »				Il existe des alarmes anti-agression de poche qui ont la taille d'un porte-clés.
« Éclairer les marches de l'escalier street art pour mieux les voir la nuit. »		La ville a demandé à la Métropole d'expertiser le niveau d'éclairage actuel au niveau de l'escalier et le long du chemin piétonnier ainsi que l'opportunité de les renforcer.		
« Ajouter des candélabres sur les allées de l'Europe, notamment côté piste cyclable mais aussi sur le chemin piétonnier. »				
« Le rond-point est difficile à traverser entre les places Saint Michel et de la Lavande, il faudrait repenser les signalétiques « passage piétons ». »	Le piéton en effet a tendance à vouloir traverser au niveau de la fontaine alors que des itinéraires piétons existent dont un PMR , grâce à des travaux réalisés en 2022 avec l'appui de la Commission Communale pour l'Accessibilité de Tous (CCPAT). 	La signalétique sera renforcée en 2025 dans le cadre du déploiement de la signalétique piétonne avec indication de durée des parcours et itinéraires PMR.		
« Installer une barrière en bas de l'escalier du street art pour sécuriser la fin des escaliers pour les piétons. »				L'implantation d'une barrière au bas d'escalier contraindrait la circulation des poussettes et/ou des vélos.
« Passage Allées de l'Europe : aménagement des escaliers pour y ajouter une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes (idem près de l'école primaire). Installer des potelets à l'entrée du passage pour interdire le stationnement. » 		Une barrière sera positionnée au droit du passage afin d'empêcher le stationnement d'un véhicule et garantir l'accès des piétons et/ou vélos. 		Une rampe PMR doit respecter un pourcentage de pente de 4%. Dans ce cas, la hauteur à « rattraper » est trop importante rendant l'opération impossible .